Comité de suivi

Projet Mines Gaspé - Métaux Osisko

Compte rendu de la réunion

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date de la rencontre : 27 octobre 2026

Heure : 13h à 15h

Lieu : Centre d'interprétation du Cuivre, à Murdochville (Format hybride)

Séance : Rencontre ordinaire no. 1

PRÉSENCES ET ABSENCES

Membres en présentiel:

Prénom et nom	Rôle
Mme Elsa Cotton	Centre d'action bénévole, Les Hauts-Bois
M. Robert Lapointe	Club FADOQ, Murdochville
M. Stéphane Gamache	Ville de Murdochville
M. Daniel Fournier	Ville de Murdochville
Mme Manon Côté	Résidente Murdochville
Mme Geneviève Thibodeau	Résidente Murdochville
Mme Lovia Castilloux	Résidente Murdochville
Mme Ann Lamontagne	Métaux Osisko
Mme Caty Fournier	Substitut, Société de gestion de la Rivière Madeleine

Membres en visioconférence:

Prénom et nom	Rôle
M. Luc Chrétien	Centre de services scolaire des Chic-Chocs
Mme Mélanie Gaudreault	Centre de formation professionnelle, CSSCC
Mme Karine Thériault	MRC Haute-Gaspésie
M. Dave Lavoie	SADC Côte-de-Gaspé
M. David McCallum	Société de gestion des Rivières de Gaspé
M. Mathieu Blanchette	Ville de Murdochville
M. Simon Deschênes	Ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Mario St-Georges	Secrétariat MI'GMAWEI MAWIOMI
Mme Nathalie English	Secrétariat MI'GMAWEI MAWIOMI
Mme Diane Kelly	Substitut, Nation Micmac Gespeg

Membres absents:

Prénom et nom	Rôle
Mme Édith Garneau	Nation Micmac Gespeg
M. Thierry Ratté	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
M. Noël Richard	MRC Côte de Gaspé
M. Richard Marin	SADC Haute-Gaspésie
M. Daniel Côté	Ville de Gaspé
M. Robert Poupart	Société de la Rivière Madeleine

Observateurs présents:

Prénom et nom	Rôle
Mme Nathalie Lavoie	Métaux Osisko
M. Donald Jeannotte Anglehart	Secrétariat MI'GMAWEI MAWIOMI
M. Yves Bonnier Viger	Substitut Observateur, Santé publique
Mme Andie Packwood Cloutier	Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
Mme Nathalie Sirois	Audace Marketing
M. Jean Sébastien Barriault	Audace Marketing

Observateurs absents:

Prénom et nom	Rôle
M. Pierre-Olivier Morisset	Observateur, Directeur de la santé publique
M. Jasmin Pouliot Vollering	Observateur, Ministère de l'Environnement

ORDRE DU JOUR

1. **Mot de bienvenue**
2. **Présentation des objectifs et du déroulement de la rencontre**
3. **Rappel du contexte légal et du mandat du comité**
4. **Ouverture de la réunion**
5. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
6. **Présentation des membres présents à la rencontre**
7. **Présentation des statuts provisoires du comité**
8. **Échange avec les participants sur le contenu du document**
9. **Adoption des statuts du Comité**
10. **Présentation de Métaux Osisko et Mines Gaspé (Ann Lamontagne)**
11. **Échange et définition des thèmes prioritaires de la prochaine année**
12. **Planification de la prochaine rencontre**
13. **Varia et levée de la séance**

1. Mot de bienvenue

L'animatrice de la rencontre, Mme Mélanie Marin, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Elle présente brièvement son parcours professionnel ainsi que sa démarche, guidée par une vision de développement économique durable et une écoute attentive des préoccupations citoyennes et locales soulevées par le projet.

Mme Marin rappelle le cadre légal prévoyant la prise en charge financière des frais de fonctionnement du comité par l'entreprise minière. Elle souligne avec insistance que cette responsabilité financière n'entache en rien son indépendance : son mandat relève exclusivement de l'ensemble de la table du comité de suivi, envers laquelle elle demeure pleinement imputable.

Elle réitère son engagement formel à faciliter les échanges avec rigueur, neutralité et impartialité.

Aucun commentaire ni question n'est soulevé par les membres.

2. Présentation des objectifs et du déroulement de la rencontre

Première rencontre officielle qui vise à établir les bases de fonctionnement du comité de suivi, à présenter l'historique du site minier, l'état d'avancement du projet de Mines Gaspé, et à recueillir les sujets que les membres souhaitent approfondir au cours de la prochaine année.

3. Rappel du contexte légal et du mandat du comité

L'animatrice de la rencontre revient sur les dispositions légales qu'impose la loi aux promoteurs pour les projets miniers et d'hydrocarbures. Entre autres, le fait qu'un comité de suivi doit être mis en place, par le promoteur qui possède un bail minier ou une concession minière. L'animatrice présentent les principaux objectifs du comité de suivi et les règles d'encadrement qui s'y rattache, basé sur le: Guide des bonnes pratiques sur le comité de

suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures, produit par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en 2019.

-Le comité ne se substitue pas au promoteur et n'est pas un outil de promotion d'intérêts personnels. Il vise à développer la confiance entre le promoteur et la communauté locale, à favoriser l'expression des besoins, préoccupations et objectifs, et à prévenir les conflits et irritants.

-La diversité des points de vue autour de la table est un facteur de succès. D'ailleurs, dans le comité de suivi: Projet Mine Gaspé, le promoteur du projet a bonifié la liste des parties prenantes incluses dans le guide, afin d'aller chercher plus d'expertises, considérant le contexte du projet et également dû au lieu du site et l'impact plus direct sur deux Municipalités régionales de comté (MRC) limitrophes.

-Le comité ne soustrait pas le promoteur à ses obligations en matière de bonnes pratiques de relations avec le milieu, notamment les activités d'information et de consultation de la communauté.

-La recherche de consensus est privilégiée plutôt que le recours au vote ou au droit de veto. Le consensus n'exige pas l'unanimité. Le temps nécessaire sera consacré à cette démarche, qui pourra demander plusieurs rencontres de concertation.

-Il est recommandé que les membres adhèrent à des règles d'éthique et de fonctionnement, et qu'un code d'éthique soit signé par chacun. Ce point de bonne gouvernance, sera d'ailleurs proposé au point #7, de l'ordre du jour.

-L'animatrice invite à vouvoyer les participants dans un souci de rigueur, particulièrement lors des discussions plus délicates, et souhaite que le comité devienne un exemple québécois de concertation, de transparence et de collaboration.

L'animatrice rappelle l'importance de la rigueur de chacun afin que les rencontres de suivi puissent être constructives et permettent de faire évoluer les réflexions sur le projet, dans le respect de chacun des membres.

4. Ouverture de la réunion

L'ouverture officielle de la réunion se fait ensuite à 13h20, par l'animatrice.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ensemble des membres ont pris connaissance au préalable de l'ensemble des documents acheminés pour la rencontre. Nous faisons donc fi, de la lecture de l'ordre du jour. Il est cependant demandé par les membres de s'assurer d'acheminer les documents plus à l'avance que cette fois-ci. Il est convenu que dorénavant, tel que stipulé dans les statuts du comité de suivi les documents seront acheminés au moins une semaine avant chaque réunion.

6. Présentation des membres présents à la rencontre

Tour de table fait avec les membres présents en visioconférence, suivi des membres dans la salle de rencontre.

7. Présentation des statuts provisoires du comité

Comme les membres ont pris connaissance du document, l'animatrice passe en revue le document en relevant certains points tel que:

-La compréhension du rôle et posture d'un comité de suivi;
-La composition et représentativité;
-La possibilité de nommer un substitut;
-La durée du mandat;
-L'assiduité, quorum et fonctionnement;
-Les communications suivant le comité de suivi;
-La fréquence des rencontres.

8. Échange avec les participants sur le contenu du document

Il est convenu que d'ici le prochain comité, l'animatrice va inviter les membres à lui fournir le nom du représentant et courriel, qui pourra agir en tant que substitut, lors de l'absence du membre. C'est cependant, la tâche du membre d'acheminer et d'informer son substitut du contenu et compte rendu des comités de suivi.

De plus, il est convenu de réfléchir à la possibilité d'avoir deux co-porte parole du comité. Idéalement, un représentant du promoteur et un membre du comité. L'idée d'avoir une personne du secteur de l'environnement est proposée. Ce point sera apporté lors du prochain comité de suivi.

Finalement, il est convenu par l'ensemble des membres qu'un code d'éthique et déontologie sera rédigé et soumis au prochain comité de suivi, afin d'être adopté et signé par l'ensemble des membres et leurs substituts. Il y aura également un point ajouté à chaque ordre du jour, afin de déclarer toutes apparences et/ou conflits d'intérêts pour le comité en cours.

9. Adoption des statuts du Comité

Les statuts du comité de suivi sont soumis pour adoption.

Adoptés à l'unanimité.

10. Présentation de Métaux Osisko et Mines Gaspé (Ann Lamontagne)

La présentation rappelle l'histoire de l'exploitation minière à Murdochville, les travaux de restauration réalisés après l'arrêt des activités historiques et les mesures de suivi encore en place sur le site restauré.

La gestion de l'eau, la surveillance des ouvrages, la sécurité du site et le respect des zones clôturées ont notamment été abordés.

Le promoteur a présenté les travaux d'exploration réalisés depuis 2022 et les grandes étapes envisagées pour la suite telles que: la poursuite du dialogue avec la communauté et les

Premières Nations, une étude économique préliminaire, et une étude d'impact. Le promoteur souligne que les échéances réglementaires sont en évolution considérant le projet fédéral C39, et la refonte du processus d'évaluation environnementale. L'entrée en vigueur est prévue en décembre 2026. Les dimensions et capacités évoquées demeurent des estimations de stade préliminaire. La configuration finale du projet et ses impacts devront être précisés par les études à venir et les processus réglementaires applicables.

Le promoteur nous rappelle l'importance qu'il accorde à l'innovation sociale et environnementale. Il réitère sa volonté à intégrer rapidement les préoccupations du milieu dans le projet. Le promoteur considère que l'acceptabilité sociale est un cheminement et non une destination. Il est donc essentiel de faire évoluer le projet à la lumière des connaissances et préoccupations des citoyens et membres du comité de suivi. D'où l'importance du comité et de l'apport et transparence de chacun.

Échanges avec le promoteur

Question: Est-ce qu'un scénario de fosse permettant de préserver les monts et exploiter par en dessous a été évalué?

Réponse: Les scénarios relèvent des études technico-économiques à venir et non de la présente rencontre.

Question: Est-ce qu'une expropriation aura lieu?

Réponse: L'expropriation de la population de Murdochville n'est pas envisagée.

Question: Est-ce que le Centre d'interprétation du cuivre demeure ouvert durant l'hiver?

Réponse: Ouvert sur rendez-vous.

Question: Est-ce qu'il y aura plusieurs scénarios de projet de fosse dans l'étude économique préliminaire?

Réponse: Dans l'étude technico-économique, on ne présente qu'un scénario et on évalue sa rentabilité. Dans l'étude d'impact que sera présentée une analyse de plusieurs scénarios.

Question: Est-ce possible de rendre plus transparent les dons et commandites offerts par secteur et mentionner les montants? (ex. Projets structurants, Projets pour la jeunesse, etc.)

Réponse: Le promoteur se dit favorable à la proposition et invite les membres à poursuivre cette réflexion et en discuter lors d'un prochain comité.

11. Échange et définition des thèmes prioritaires de la prochaine année
Les membres proposent d'inscrire les sujets suivants:

-Une présentation de l'évolution du projet, au moins une fois par année;

-La veille réglementaire environnementale (fédérale et provinciale) et les changements en cours;

-Le dénoyage: Information au comité de suivi sur l'avancement des travaux et dépôts au ministère, en s'appuyant sur le comité technique de dénoyage existant;

-Le logement, dont le logement abordable;

-La formation et la main d'oeuvre, en lien avec le comité de maximisation des retombées économiques;

-L'énergie: Suivi sur les besoins en énergie pour un projet de cette envergure afin de s'assurer de l'approvisionnement adéquat par Hydro-Québec;

-Les lignes de communications, la confidentialité, et la pertinence d'un communiqué afin que les membres soient confortables dans leur rôle sur ce qu'il est possible de divulguer, même s'ils ne sont pas porte-parole.

12. Planification de la prochaine rencontre
Il est convenu de tenir environ trois à quatre rencontres par an, idéalement une par saison. La prochaine rencontre sera en février. Un sondage doodle proposant des dates pour l'année sera acheminé. Il est convenu de prévoir des rencontres d'une durée maximale de trois heures, et si possible d'y inclure une pause dîner.

13. Varia et levée de la séance
L'émission d'un communiqué de presse visant à confirmer la mise en place du comité de suivi est discutée. Une validation doit d'abord être faite avec la Direction du promoteur.

L'animatrice rappelle que, selon la loi sur les mines (Art. 42.2), nous avons quinze jours pour produire le compte rendu, et le soumettre aux membres pour validation. Ensuite, le compte rendu est acheminé au promoteur qui a deux jours pour le mettre en ligne sur son site dans la section: Projet Mine Gaspé.

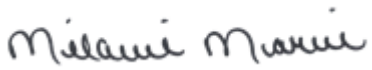
Le point de chute pour toutes demandes: absences, remplacement, point à l'ordre du jour, etc., est désormais avec l'animatrice des rencontres, Mme Mélanie Marin. Une transition progressive se fera avec Mme Nathalie Lavoie de chez Métaux Osisko, qui est actuellement en charge.

Il est mentionné par le promoteur qu'aucun contenu confidentiel n'a été présenté durant cette rencontre.

On invite les gens présents à une prise de photo officielle.

La rencontre est levée à 15h15.

Rédigé et attesté par :



Mélanie Marin
Consultante terrain et Alliée stratégique
Entreprise: Carpe Diem Solutions
Facilitation • Concertation • Accompagnement • Animation
Courriel: m.marin@carpediemsolutions.ca
Cellulaire: 418-392-9590
Date de transmission : 2 novembre 2026